

# MARHABA *Infos*

Guide Pratique pour les Marocains  
Résidant à l'Étranger

GRATUIT

2 0 2 6

100%  
MAROCAINS  
DU MONDE



# SOMMAIRE

## 4. DESTINATION MAROC

4. DOCUMENTS POUR LE VOYAGE
6. VOYAGE EN AVION
8. VOYAGE EN FERRY
10. VOYAGE EN VOITURE : LA TRAVERSÉE DE L'ESPAGNE

## 14. INFORMATIONS DOUANIÈRES : LES BONS RÉFLEXES

14. IMPORTATION EN FRANCHISE
15. IMPORTATIONS PROHIBÉES
15. MODES DE PAIEMENT
16. EXPORTATIONS LIBRES
16. IMPORTATION DE VÉHICULE (ADMISSION TEMPORAIRE)
18. DÉDOUANEMENT DE VÉHICULE
20. DÉTAXE AUX FRONTIÈRES

## 22. SERVICES EN LIGNE

## 24. RÉGIME DE CHANGE : VOS DROITS ET FACILITÉS

24. À VOTRE ARRIVÉE : IMPORTATION DE DEVICES
25. À VOTRE DÉPART : EXPORTATION
26. GESTION DE VOS COMPTES BANCAIRES
26. DOTATIONS POUR VOYAGES À L'ÉTRANGER
27. FACILITÉS POUR L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER
27. FOCUS ÉTUDIANTS
27. CONSEILS POUR UN SÉJOUR SANS SOUCI

## 28. LA FONDATION HASSAN II POUR LES MOROCCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

## 30. LA FONDATION MOHAMMED V POUR LA SOLIDARITÉ : LE DISPOSITIF MARHABA

## 32. POUR VOS DÉPLACEMENTS AU MAROC

32. EN VOITURE : L'EXPÉRIENCE AUTOROUTIÈRE
34. PAR AVION : LES VOLS INTERNES
36. EN TRAIN : LE RÉSEAU ONCF
38. EN AUTOCAR : UN RÉSEAU DENSE ET CONFORTABLE

## 40. VOTRE SÉJOUR ESTMAL : À NE PAS RATER

40. ÉVASION BALNÉAIRE : LES JOYAUX DU LITTORAL
42. PATRIMOINE ET SITES INCONTORNABLES : L'ÂME DU MAROC
44. L'AGENDA CULTUREL : L'EFFERVESCENCE DES FESTIVALS

## 46. CONTACTS UTILES



# MARHABA INFOS

Spécialement réalisé pour les Marocains Résident à l'Étranger, Marhaba-Infos est un recueil d'informations pouvant vous aider lors de votre voyage et votre séjour au Maroc. Depuis sa reconversion digitale, vous avez été très nombreux à le télécharger et à le consulter en ligne. Nous vous en remercions et nous espérons être parvenus à vous informer utilement.



Les équipes de Marhaba-Infos sont à votre disposition pour toute suggestion visant à compléter et à élargir les informations que vous y trouverez. N'hésitez pas à nous contacter.

**Bonne lecture et très heureux séjour dans votre pays.**

**Pour nous contacter :**

[contact@marhabainfos.ma](mailto:contact@marhabainfos.ma)



# DESTINATION MAROC

*Dans cette rubrique, vous trouverez toutes les informations et recommandations utiles pour votre voyage au Maroc, et ce quel que soit le moyen de transport que vous avez choisi : avion, ferry ou voiture.*

## DOCUMENTS POUR LE VOYAGE

### Les documents de base

Outre votre passeport, en cours de validité, il est utile de noter les points suivants :

#### ● **CNIE :**

La carte nationale d'identité électronique (CNIE) est obligatoire à partir de 16 ans et facultative entre 12 et 16 ans afin de justifier la nationalité marocaine.

#### ● **Enfants mineurs :**

S'ils voyagent avec des tiers, une autorisation parentale est strictement exigée, en plus de leurs documents de voyage valides.

#### ● **Conjoints étrangers :**

Les conjoints de marocains soumis au visa d'entrée au Maroc doivent avoir rempli cette formalité au préalable, ou présenter, le cas échéant, un acte de mariage justifiant le lien conjugal afin de pouvoir postuler à une autorisation exceptionnelle selon la réglementation en vigueur.





## Les documents liés à votre véhicule, si vous avez choisi de rentrer au Maroc en voiture

Si vous circulez à bord d'un véhicule immatriculé à l'étranger, vous devez impérativement être en possession des documents suivants :



### Permis de conduire :

Obligatoire pour le conducteur.



### Carte grise :

Le document original afférent au véhicule conduit.



### Procuration :

Si le véhicule appartient à un tiers, une procuration écrite est indispensable. Celle-ci doit être légalisée par les autorités locales de votre lieu de résidence à l'étranger, ou auprès des services consulaires marocains.



### Contrat de location :

Pour une voiture de location, le contrat doit préciser l'approbation de la société locatrice pour l'introduction du véhicule au Maroc.



### Assurance (Carte verte) :

Le certificat international doit être valide et couvrir le territoire marocain. À défaut, vous devrez souscrire une assurance-frontière aux guichets douaniers.



## VOYAGE EN AVION

### Vos bagages : Préparation et vigilance



- **L'identification :** Étiquetez lisiblement vos bagages (nom et adresse) à l'extérieur comme à l'intérieur. Pensez à retirer les anciennes étiquettes de vol et à ajouter un signe distinctif (ruban, autocollant) pour un repérage rapide sur le tapis d'arrivée.
- **En soute :** Emballez soigneusement vos objets fragiles et n'y placez aucun objet de valeur. Renseignez-vous auprès de votre compagnie aérienne sur les franchises de poids.
- **En cabine :** Gardez toujours sur vous vos ordonnances et traitements médicaux.
- **Sécurité stricte :** N'acceptez jamais de transporter le bagage ou le colis d'un tiers. Ne laissez jamais vos affaires sans surveillance (elles deviendront suspectes et pourraient être détruites) et signalez tout bagage abandonné aux agents de l'aéroport.



**L'arrivée (3 heures)**

**Fin d'enregistrement  
(H-40 min)**

**Fin d'embarquement  
(H-20 min)**

Horaires Arrivées/Départs :  
Le portail de l'ONDA  
([www.onda.ma](http://www.onda.ma))

## Les délais à l'aéroport (Anticiper votre vol)

Pour un départ serein, respectez les étapes clés de votre embarquement :

- 🕒 **L'arrivée (H-3 heures) :** Présentez-vous généralement 3 heures avant un vol international pour enregistrer vos bagages et passer les contrôles sans stress.
- 🕒 **Fin d'enregistrement (H-40 min) :** Les comptoirs clôturent habituellement 40 minutes avant l'heure du décollage.
- 🕒 **Fin d'embarquement (H-20 min) :** C'est la limite d'accès à l'avion. Les portes ferment environ 20 minutes avant le départ.
- 🕒 **Horaires Arrivées/Départs :** Le portail de l'ONDA ([www.onda.ma](http://www.onda.ma)) met à votre disposition un guide horaire pour consulter facilement les arrivées et départs en direct de l'ensemble des aéroports marocains.

## Les contrôles de sûreté

- **Le passage au portique :** Déposez dans les bacs vos appareils électroniques, objets métalliques (clés, monnaie) et accessoires (vestes, manteaux).
- **Règles en cabine :** Les parfums, aérosols cosmétiques et autres liquides sont strictement limités à 100 ml par flacon. Les objets tranchants ou contondants (ciseaux, cutters) sont formellement interdits en cabine.
- **Dispositifs médicaux :** Si vous portez un stimulateur cardiaque (pacemaker) ou une pompe à insuline, signalez-le immédiatement à l'agent de sûreté. Ne passez pas sous le portique magnétique (Vous ferez l'objet d'une fouille manuelle).

## Le contrôle douanier à l'arrivée au Maroc

Pour fluidifier les arrivées, la Douane marocaine applique un système à « double circuit » :

- **Le circuit VERT (Rien à déclarer) :** À emprunter si vous ne transportez que des effets personnels, des cadeaux dans la limite de la franchise, et que vous n'avez pas de devises dont la contre-valeur est égale ou supérieure à 100 000 dirhams.
- **Le circuit ROUGE (À déclarer) :** À emprunter obligatoirement si vous transportez des marchandises taxables ou des devises d'un montant égal ou supérieur à 100 000 dirhams.

Consultez la rubrique  
« Informations douanières » de ce  
guide pour le détail des franchises.





## VOYAGE EN FERRY

### Contrôle transfrontalier : Le gain de temps à bord

Pour fluidifier votre arrivée au Royaume, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) déploie des points de contrôle directement à bord des navires. Avant d'entreprendre la traversée, assurez-vous de la validité de votre passeport.



### Les deux étapes à retenir :



**Le tampon à bord :** Présentez-vous personnellement au point de contrôle de la police sur le navire pour faire estampiller votre passeport. Attention, aucun document ne peut être traité sans la présence effective de son titulaire.



**La douane à l'arrivée :** Préparez-vous à accomplir les formalités douanières pour vos bagages et votre véhicule une fois débarqué au port.



## Douanes : Bagages et Véhicules

Le contrôle douanier s'applique rigoureusement à vos bagages, aux marchandises transportées ainsi qu'à votre véhicule.



### Rappel :

*Consultez la rubrique « Informations douanières » pour connaître les franchises autorisées (notamment pour les cadeaux familiaux) et anticiper les déclarations nécessaires.*



**Conducteurs :** Assurez-vous d'avoir pris connaissance de la rubrique concernant les documents liés à votre véhicule.

## Horaires Arrivées/Départs :

Le port Tanger Med met à votre disposition un écosystème numérique pour suivre l'état du trafic (navire, destination, heures estimées, état de l'enregistrement).



### Sur le web :

Consultez les pages « Départs Live » et « Arrivées programmées » sur

[www.tangermed-passagers.com](http://www.tangermed-passagers.com)



### Contact

INFOLINE PASSAGERS :

**+212 5 39 33 71 55**  
(Depuis l'étranger) et

**08 01 00 50 60**  
(Depuis le Maroc).



**Note :** La réservation anticipée du billet de ferry est fortement recommandée en haute saison afin d'éviter une longue attente aux ports d'embarquement vers le Maroc.



## VOYAGE EN VOITURE : LA TRAVERSÉE DE L'ESPAGNE

### Pour votre sécurité : La check-list avant le départ



**Les pneumatiques** Vérifiez l'état d'usure et l'absence de fissures. Conseil : Sur-gonflez vos pneus de 0,2 bar (environ 200 grammes) par rapport aux normes constructeur. Cela permet de compenser la lourde charge du véhicule et de limiter considérablement les risques d'éclatement sur l'autoroute.



**Le système de freinage** Faites contrôler vos plaquettes et le niveau de liquide de frein. Un freinage bien réglé est la garantie absolue de votre sécurité lors des ralentissements soudains ou des situations d'urgence.



**L'éclairage** Assurez-vous du bon fonctionnement et de l'alignement de tous vos feux. Un réglage minutieux de vos optiques vous

permet d'avoir une excellente visibilité nocturne sans éblouir les conducteurs venant en sens inverse.



**Les amortisseurs** Au-delà du confort de conduite, des amortisseurs en bon état sont essentiels à la tenue de route du véhicule, en particulier lorsqu'il est chargé, et permettent de maintenir des distances de freinage optimales.



**La révision mécanique générale** Prévenez les pannes en effectuant un contrôle de routine (niveau d'huile, liquide de refroidissement, état des courroies). Partir avec un moteur révisé vous assure une traversée sereine, sans perte de temps ni stress inutile.



## La réglementation

### ● Permis de conduire



**Validité européenne :** Les permis délivrés par les pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen sont valables en Espagne.



**Permis international :** Si votre permis provient d'un pays hors de cette zone, un permis de conduire international est vivement recommandé. Il doit être présenté accompagné de votre passeport et de votre permis d'origine.

### ● Équipements obligatoires en cas d'urgence:



**Gilet réfléchissant :** Il doit être rangé dans l'habitacle (et non dans le coffre) et porté obligatoirement avant de sortir du véhicule sur la voie.



**Signalisation :** Vous devez disposer de deux triangles de signalisation rouges. (Bien que l'Espagne généralise la balise lumineuse V-16, les triangles autorisés restent pour les véhicules immatriculés à l'étranger).



**Entretien :** Une roue de secours et une trousse de réparation sont obligatoires.

### ● Règles de circulation et de sécurité

- **Limitations de vitesse :** 120 km/h sur autoroute, 90 km/h sur les routes conventionnelles, et 30 km/h en agglomération.
- **Sécurité des passagers :** La ceinture est obligatoire pour tous. Les enfants mesurant moins de 135 cm ne peuvent voyager à l'avant et doivent être installés dans un siège homologué.

- **Conduite :** L'usage du téléphone au volant est strictement interdit sans dispositif mains libres, et les dépassements s'effectuent uniquement par la gauche.



### Attention

**Toute infraction est passible d'une amende payable sur-le-champ pour les conducteurs non-résidents.**

### ● Les Routes

- **Réseau gratuit :** La majorité des routes du réseau national espagnol, y compris les voies rapides (chaussées séparées), sont gratuites.
- **Autoroutes à péage :** Certaines autoroutes sont payantes, mais il existe exclusivement une voie alternative gratuite.
- **Moyens de paiement :** Les péages peuvent être réglés en espèces, par carte bancaire ou via un système de télépéage (nécessitant un badge embarqué).





## ASSISTANCE ET URGENCES



## Assistance et Urgences

**112** Urgences générales (médicales, pannes, demande d'ambulance)**091** Police Nationale**092** Police municipale**062** Guardia Civil (gendarmerie)**080**  
OU  
**085** Pompiers**011** Informations routières (DGT)

## Urgences médicales (La règle d'or)

En cas d'urgence médicale grave, rendez-vous au centre de soins le plus proche (Urgencias). Selon la loi espagnole, tout établissement (public ou privé) a l'obligation de prendre en charge un patient en état d'urgence absolue, sans prendre en compte sa nationalité ou sa couverture médicale. Pour des consultations classiques nécessitant un médecin parlant votre langue, rapprochez-vous des services consulaires.



FONDATION MOHAMMED V  
POUR LA SOLIDARITE



## Sites d'accueil de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité

Dans le cadre de l'opération Marhaba, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité met à la disposition des MRE des sites d'accueil au Maroc et à l'étranger. En Espagne, ces espaces sont habituellement situés au niveau des ports de Motril, Alméria et Algésiras.

**Le service d'appel Marhaba est généralement disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en période estivale, aux numéros de téléphone suivants :**

☎ 00 212 537 20 5566  
00 212 537 20 6666  
pour les appels de l'étranger

☎ 00 39 35 1323 50 40  
(Gênes) pour l'Italie

☎ 00 33 745 757 309  
pour la France (Marseille)

☎ 00 33 745 757 309  
pour la France (Sète)

☎ 00 34 632 014 577  
pour l'Espagne (Motril)

☎ 00 34 632 086 009  
pour l'Espagne (Alméria)

☎ 00 34 631 419 658  
pour l'Espagne (Algésiras)

LE NUMÉRO VERT GRATUIT

 **080 000 23 23**

accessible à partir du Royaume



# INFORMATIONS DOUANIÈRES : LES BONS RÉFLEXES

consultez  
la rubrique  
dédiée de  
Canal 212



**Cette rubrique concerne les séjours temporaires au Maroc (Vacances, ...). Pour les retours définitifs, consultez la rubrique dédiée de Canal 212.**

## IMPORTATION EN FRANCHISE

Lors de votre séjour temporaire au Maroc (vacances), vous bénéficiez de deux types d'exonérations totales (sans droits ni taxes) :

**Effets et objets personnels :** Vous pouvez importer, sans déclaration ni formalités, tous vos effets personnels en cours d'utilisation que vous transportez efficacement avec vous.

**Cadeaux familiaux :** En tant que MRE exerçant une activité lucrative à l'étranger (salariés, commerçants, professions libérales, etc.), vous êtes autorisé à importer des cadeaux familiaux en franchise totale, sous réserve que :

- Leur valeur globale **n'excède pas 25.000 dirhams**.
- La valeur ne soit pas affectée à un seul article de grande valeur (l'article doit rester raisonnable).
- Leur nature, leur nombre et leur quantité confirmer l'absence de caractère commercial.



### Important

**Cette franchise est accordée une seule fois par année civile.**

**Toute marchandise dépassant ces tolérances (quantité, valeur ou caractère commercial) devra impérativement faire l'objet d'une déclaration en douane et du paiement des droits et taxes correspondants.**



**NB : Pour plus de détails, consultez les rubriques Importation en franchise et Importation avec formalités du portail Canal 212.**



## IMPORTATIONS PROHIBÉES

Certaines marchandises ne peuvent être importées au Maroc. En particulier :



Armes, pièces d'armes et munitions de guerre ;



Stupéfiants et produits psychotropes ;



Tout matériel ou objet (écrits, imprimés, enregistrements ...) contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public ;



Certains végétaux et produits végétaux susceptibles d'être porteurs d'organismes nuisibles ou dangereux pour la flore nationale ;



Marchandises contrefaites (importation et exportation).

## MODES DE PAIEMENT

Pour régler les droits et taxes douaniers liés à vos importations, trois modes de paiement sont à votre disposition :

- En espèce (dirhams marocains)
- Par chèque certifié par une banque marocaine (libellé en dirhams)
- Par carte bancaire internationale auprès des bureaux qui sont dotés de terminaux de paiements électroniques.

## EXPORTATIONS LIBRES

Lors de votre départ, vous pouvez exporter librement et sans formalités :

- **Produits d'origine marocaine :** Vous pouvez exporter librement les articles d'artisanat ou autres produits similaires sans limitation de valeur. La preuve du règlement doit simplement être justifiée par tout moyen approprié (bordereau de change, relevé de carte bancaire internationale, etc.).
- **Souvenirs de voyage :** Vos achats de souvenirs sont librement exportables dans vos bagages personnels.
- **Roches et pierres :** L'exportation de roches ornementales, fossiles et/ou pierres dites semi-précieuses est autorisée, à condition de ne pas excéder une dizaine d'unités.



### Attention :

**L'exportation de certains biens vers l'étranger est soumise à une autorisation préalable. C'est notamment le cas pour les objets d'art, de collection ou d'antiquité. Pour ces articles, vous devrez impérativement présenter un certificat de sortie délivré par le Département marocain chargé des Affaires Culturelles.**

## IMPORTATION DE VÉHICULE (ADMISSION TEMPORAIRE)

**Principe et formalités à l'entrée :** En tant que MRE, vous pouvez introduire temporairement votre véhicule personnel au Maroc en suspension de droits et taxes sous le régime de l'**Admission Temporaire (AT)**.

**Prise en charge et documents :** La procédure est dématérialisée et simplifiée pour votre confort :

- **Votre carte de séjour** (ou tout autre document officiel justifiant de votre résidence habituelle à l'étranger).
- **Les documents originaux de votre véhicule :** carte grise et attestation d'assurance valide couvrant le territoire marocain.

Pour bénéficier de cette facilité, il vous suffit de présenter :

- La prise en charge de l'AT est effectuée directement sur le système informatique de l'Administration des Douanes par les agents présents à bord des navires (lors de la traversée) ou par les services au bureau d'entrée aux frontières.
- Une fois votre éligibilité confirmée, les services douaniers vous remettront un document d'Admission Temporaire imprimé directement via le système.



**Conseil : Conservez précieusement ce document tout au long de votre séjour ; il vous sera demandé lors de tout contrôle routier sur le territoire national.**

## Points essentiels à retenir :

- **Définition du régime :** Par admission temporaire des moyens de transport à usage privé, il est entendu le régime douanier qui permet aux personnes non résidentes au Maroc d'importer leur moyen de transport pour un usage exclusivement personnel au cours de leur séjour au Maroc.
- **Moyens de transport à usage privé :** Sont considérés comme moyens de transport à usage privé, les véhicules routiers et les remorques importées exclusivement pour l'usage personnel du conducteur et des passagers l'accompagnant. Sont formellement exclus de ce régime tout transport de personnes à titre onéreux, ainsi que le transport industriel ou commercial de marchandises, qu'il soit effectué à titre onéreux ou non.
- **Durée de séjour :** Le régime de l'Admission Temporaire (AT) vous est accordé pour une durée maximale de six (06) mois, continue ou fractionnée, par année civile.
- **Conduite du véhicule par une personne résidant à l'étranger :** Un véhicule placé sous le régime de l'Admission Temporaire (AT) peut être conduit sur le territoire national, sans accord préalable des services douaniers, par toute personne résidant à l'étranger. Le conducteur doit cependant être en mesure de présenter les justificatifs requis : le certificat d'immatriculation du véhicule, la carte d'AT en cours de validité et un justificatif de sa résidence habituelle à l'étranger.
- **Conduite du véhicule par un résident au Maroc :** La conduite d'un véhicule admis sous le régime de l'Admission Temporaire ne peut être confiée à une

personne résidant au Maroc qu'en présence, parmi les passagers, de l'importateur titulaire du document d'Admission Temporaire.

- **Conservation du document :** Le document d'Admission Temporaire, dûment annoté par le service douanier, doit être conservé afin de justifier, en cas de besoin, la régularisation de la situation douanière du véhicule, soit par son exportation, sa mise à la consommation ou son transfert.



**Pour davantage de détails, consultez les rubriques dédiées de Canal 212.**





## DÉDOUANEMENT DE VÉHICULE

**Principe :** Le dédouanement est l'opération par laquelle vous mettez votre véhicule à la consommation sur le territoire national, ce qui signifie qu'il perd son statut de véhicule étranger pour devenir un véhicule immatriculé au Maroc. Cette opération est irréversible et entraîne le paiement des droits et taxes correspondants.

**Lieux de dédouanement :** La procédure de dédouanement peut être effectuée au niveau de deux types de bureaux :

- **Bureaux douaniers d'entrée :** Vous pouvez opter pour le dédouanement immédiat de votre véhicule dès votre arrivée, au niveau du poste frontière ou du port d'entrée.
- **Bureaux de douane du Royaume :** Vous pouvez également effectuer cette opération ultérieurement auprès d'un bureau de douane à l'intérieur du pays, après avoir été autorisé par les services douaniers aux frontières à introduire votre véhicule sous le régime de l'admission temporaire.



## Procédure au bureau douanier d'entrée

Si vous choisissez de dédouaner votre véhicule dès votre arrivée, vous devez présenter les documents suivants aux services douaniers :

-  **Carte grise** : Original et photocopie du véhicule automobile ou du motorcycle.
-  **Pièce d'identité** : Passeport ou Carte d'Identité Nationale (CIN).
-  **Facture d'achat** : Document original requis pour tout véhicule ou motorcycle âgé de trois (03) mois ou moins.
-  **Procuration** : Document délivré par le propriétaire du véhicule ou motorcycle, dûment légalisé par les autorités compétentes à l'étranger, s'il ne vous appartient pas.



**Facture d'achat** : Document original requis pour tout véhicule ou motorcycle âgé de trois (03) mois ou moins.



**Procuration** : Document délivré par le propriétaire du véhicule ou motorcycle, dûment légalisé par les autorités compétentes à l'étranger, s'il ne vous appartient pas.

Règlement et documents finaux : Dans les deux cas, après le paiement des droits et taxes correspondants, les services douaniers vous remettront :

Une **quittance** de paiement.

Un **certificat de dédouanement**.

## Procédure pour un véhicule sous régime d'Admission Temporaire (AT)

Pour dédouaner un véhicule déjà introduit au Maroc sous le régime de l'AT, vous devez vous présenter auprès d'un bureau de douane compétent avec :

-  **Certificat d'identification** : En double exemplaire, délivré par le centre immatriculateur du ressort.
-  **Pièce d'identité** : Passeport ou Carte d'Identité Nationale (CIN).
-  **Document d'admission temporaire** : Original du document remis lors de votre entrée au Maroc.
-  **Carte grise** : Original et photocopie du véhicule ou motorcycle.



**Pour plus de détails, consultez la rubrique dédiée de Canal 212.**





## DÉTAXE AUX FRONTIÈRES

**Principe :** La détaxe permet aux personnes non résidentes, de passage au Maroc pour une courte durée, de se faire rembourser la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) acquittée sur leurs achats. Ces achats doivent présenter un caractère non commercial et être destinés à être utilisés à l'étranger.

**Exclusions :** Conformément au Code Général des Impôts, le bénéfice de la détaxe ne peut être accordé pour les catégories suivantes :

Produits alimentaires (solides et liquides).

Tabacs manufacturés.

Médicaments.

Pierres précieuses non montées.

Armes.

Moyens de transport à usage privé, leurs biens d'équipement et d'avitaillement.

Biens culturels.

DÉTAXE %  
AUX  
FRONTIÈRES

Pour plus  
de détails,  
consultez le site  
[www.tax.gov.ma](http://www.tax.gov.ma).



## Conditions :

- **Seuil d'éligibilité :** Les achats doivent être effectués à des fins personnelles (sans caractère commercial) et le montant total doit être supérieur ou égal à 2 000 DH, toutes taxes comprises (TTC).
- **Formalités lors de l'achat :** Vous devez exprimer votre souhait d'effectuer vos achats en détaxe au vendeur, qui vous remettra alors un bordereau de vente à l'exportation, composé de la copie originale et de trois exemplaires
- **Délai et modalité d'exportation :** Les articles acquis au Maroc doivent être exportés par vous-même (le propriétaire) au plus tard avant la fin du troisième mois suivant la date d'achat.
- **Visa du service douanier :** Vous devez impérativement présenter vos bordereaux de vente au visa du service douanier en poste aux frontières au moment de votre départ.
- **Procédure de contrôle à la sortie :** Au terme de votre séjour et avant de quitter le territoire, vous êtes tenu de présenter personnellement au bureau douanier de sortie vos achats, accompagnés de la copie originale du bordereau de vente, de l'exemplaire « touriste/acheteur » qui vous a été remis par le vendeur, ainsi que de ses factures (tickets de caisse) correspondantes.

## Mode de remboursement de la TVA

La restitution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) acquittée sur vos achats éligibles relève de la compétence de la Direction Générale des Impôts (DGI), et non de l'Administration des Douanes.

- **Sociétés prestataires :** Pour faciliter cette démarche, le remboursement est pris en charge par deux sociétés privées ayant signé une convention avec la DGI : Global Blue Maroc et Morocco Tourist Refund SA.
- **Modalités de remboursement :** Sur présentation des bordereaux de vente dûment visés par les services douaniers, ces sociétés effectuent le remboursement selon deux modalités :
  - **En espèces (sur place) :** Lorsque le montant à rembourser est inférieur à 5 000 DH.
  - **Par virement bancaire :** Pour tout montant ou selon les procédures spécifiques définies par les prestataires.

**Pour plus de détails, consultez le site [www.tax.gov.ma](http://www.tax.gov.ma).**





# SERVICES EN LIGNE

ADIL

MCV

**Digitalisation des services : Dans le cadre de la simplification des procédures administratives, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) a généralisé la dématérialisation de ses services. Cette stratégie vise à faciliter les démarches des MRE, en leur offrant un accès rapide et sécurisé aux informations et procédures douanières, depuis n'importe quel point du globe.**

Consultation des Admissions Temporaires : Ce service en ligne, mis à votre disposition par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, vous permet de consulter à tout moment l'état de vos Admissions Temporaires. Pour accéder à cette information, il vous suffit de renseigner les champs suivants :

Type d'identifiant (Passeport, CIN, etc.) ;

Numéro de l'identifiant ;

Numéro d'immatriculation du véhicule ;

Pays d'immatriculation.



**Vous pouvez directement accéder à cet espace via le site [www.douane.gov.ma/](http://www.douane.gov.ma/)**



## Dédouanement de marchandises (Outil ADIL)

Avant d'effectuer une opération d'importation à caractère commercial, il est essentiel de maîtriser la fiscalité douanière et la réglementation applicable. L'outil ADIL (Assistance au Dédouanement des Marchandises à l'Importation en Ligne) vous fournit toutes les informations nécessaires, notamment :

- **Régime fiscal et réglementaire :** Les droits et taxes exigibles (droit commun ou régimes conventionnels), les taxes perçues pour le compte d'autres administrations, ainsi que les documents requis et les normes à respecter.
- **Avantages tarifaires :** Les bénéfices accordés dans le cadre des accords commerciaux conclus par le Maroc et les conditions d'octroi des régimes préférentiels.

ADIL vous donne également un accès direct aux textes réglementaires, aux circulaires d'application ainsi qu'à des données statistiques sur le commerce extérieur.

- **Modes de recherche disponibles :** Pour identifier le produit que vous envisagez d'importer, vous pouvez effectuer vos recherches selon plusieurs critères :
- **Par numéro tarifaire :** En saisissant la position tarifaire du produit.
- **Par chapitre :** En parcourant le tarif des droits de douane.
- **Par dénomination tarifaire :** En saisissant un mot-clé ou un extrait de position tarifaire.
- **Par désignation :** En saisissant le nom du produit (objet d'une décision de classement).

Accédez à cet outil via l'espace : ADIL. ➔

## Dédouanement de véhicules (Espace MCV)

Cet espace a pour vocation de vous informer sur :

- Les formalités à accomplir pour le dédouanement d'un véhicule automobile ou d'un motorcycle (cylindrée supérieure à 80 cm<sup>3</sup>).
  - Le montant des droits et taxes à acquitter.
- La liste des bureaux douaniers habilités à traiter ces opérations.

**Simulateur en ligne :** Un simulateur est mis à votre disposition pour le calcul des droits et taxes applicables aux véhicules de tourisme immatriculés à l'étranger (régime de droit commun). Cet outil propose également des modules de simulation spécifiques pour :

- Les MRE remplissant les conditions d'octroi de l'abattement de 90 %.
- Les MRE bénéficiaires de la facilité de vieillissement de trois (03) ans sur l'âge du véhicule, accordée dans le cadre d'un retour définitif au Maroc.

Accédez à cet outil via l'espace : MCV ➔





# RÉGIME DE CHANGE :

## VOS DROITS ET FACILITÉS

*Profitez de vos vacances pour découvrir les règles simplifiées de la réglementation des changes. Ces dispositions sont conçues pour faciliter vos séjours et vos projets au Maroc.*

### À VOTRE ARRIVÉE :

#### IMPORTATION DE DEVICES

Vous pouvez entrer au Maroc avec vos devises (billets de banque, chèques, cartes bancaires) sans aucune limite de montant.

- **Déclaration obligatoire :** Si vous apportez une contre-valeur égale ou supérieure à 100 000 dirhams, vous devez impérativement souscrire une déclaration écrite auprès des services des douanes à la frontière.
- **Déclaration facultative :** Si vous apportez moins de 100 000 dirhams, la déclaration est facultative.



**Conseil :** Nous vous recommandons de la demander dès 40 000 dirhams si vous envisagez d'en réexporter une partie au retour. Cela facilitera vos formalités de départ.



- **Validité et usage** : Cette déclaration est valable une seule fois (pour un seul séjour), pour une période ne dépassant pas six (06) mois, et elle est strictement personnelle (incessible). Conservez-la précieusement ; elle est votre « sésame » pour justifier l'origine de vos fonds lors de votre départ.
- **Détention et change** : Vous avez le choix :
  - **Échangez vos devis** au fur et sur mesure de vos besoins auprès des banques ou des établissements de

change manuels agréés (hôtels, bazars agréés, etc.).

- Les garder avec vous pendant votre séjour.
- Les verser sur un compte en devises ou en dirhams convertibles (si vous en êtes titulaire au Maroc). Remarque : Pour ce versement, remettez à votre banque l'original de votre déclaration d'importation de devises (datée de moins de 6 mois).

## À VOTRE DÉPART : EXPORTATION

- **Devises** : Pour tout montant égal ou supérieur à 100 000 dirhams, l'exportation est soumise à une déclaration obligatoire auprès des services douaniers, via le formulaire prévu à cet effet.

**Attention** : Le défaut de cette déclaration est passible d'une amende importante (égale à la moitié du montant non déclaré).

- Pour un montant **inférieur à 100 000 dirhams**, aucune justification n'est exigée, sauf en cas de contrôle spécifique pour présomption de fraude.
- Dans tous les cas, il est vivement conseillé de pouvoir présenter la déclaration douanière souscrite lors de votre entrée au Maroc ou les bordereaux de change correspondants pour justifier l'origine de vos fonds.
- **Reliquat de dirhams** : Si vous avez échangé des devises contre des dirhams durant votre séjour, conservez

soigneusement vos bordereaux de change. Ils sont indispensables pour reconverter le reliquat de vos dirhams en devises auprès d'une banque avant votre départ.

- **Exportation de dirhams** : L'exportation de billets en dirhams est strictement limitée à 2 000 dirhams par voyageur. Tout dépassement constitue une infraction.



## GESTION DE VOS COMPTES BANCAIRES

Vous pouvez ouvrir, auprès de toute banque marocaine, des comptes en devises ou des comptes en dirhams convertibles. Ils sont vos meilleurs alliés pour une gestion fluide : virements internationaux, paiements par carte à l'étranger ou règlements de vos dépenses courantes au Maroc.

*Les informations relatives aux modalités de fonctionnement des comptes en devises et en dirhams convertibles sont disponibles au sein d'une rubrique dédiée de CANAL 212.*



## DOTATIONS POUR VOYAGES À L'ÉTRANGER

Si vous envisagez de voyager depuis le Maroc, la réglementation vous offre une grande flexibilité :

- **Voyages personnels :** Vous bénéficiez d'une dotation de base de 100 000 dirhams par année civile. Celle-ci est cumulable avec un complément (basé sur 30 % de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente), portant le plafond total à 500 000 dirhams par an et par personne.

*Vous trouverez également des informations complémentaires concernant les dotations pour « soins médicaux à l'étranger » au sein d'une rubrique dédiée de Canal 212.*



une dotation de base de  
**100 000 dirhams**  
par année civile

portant le plafond total à  
**500 000 dirhams**  
par an et par personne.



# FACILITÉS POUR L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Le Maroc accompagne vos projets immobiliers avec des conditions avantageuses :

- **Financement** : Vous pouvez obtenir un crédit en dirhams couvrant désormais jusqu'à 80 % de l'obtention de la valeur du bien (contre 70 % auparavant), sous réserve d'un apport initial en devises.
- **Sécurité** : En cas de vente du bien, le transfert des produits de cession est garanti à hauteur du montant initialement financé en devises.

## FOCUS ÉTUDIANTS

- **Dotations pour études supérieures** : Ce dispositif permet aux parents et tuteurs de transférer jusqu'à 15 000 dirhams par mois pour couvrir les frais de scolarité et de séjour de leurs enfants étudiants à l'étranger.

## CONSEILS POUR UN SÉJOUR SANS SOUCI

- **Gardez vos preuves** : Pour toute opération de change, demandez et conservez exclusivement vos bordereaux.

- **Anticipez** : Pour les projets d'investissement ou les transferts importants, prenez contact avec votre conseiller bancaire au Maroc avant votre arrivée pour préparer les documents nécessaires.
- **L'info officielle** : Pour toute question spécifique ou situation complexe, le site officiel de l'Office des Changes est votre référence : [www.oc.gov.ma](http://www.oc.gov.ma).



LA FONDATION HASSAN II  
POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

مؤسسة الحسن الثاني  
للغاربة المقيمين بالخارج



Fondation Hassan II  
pour les Marocains Résidant à l'Étranger



# LA FONDATION HASSAN II

POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT  
À L'ÉTRANGER

**Créée en 1990 par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II et présidée par SAR la Princesse Lalla Meryem, la Fondation est une institution d'utilité publique dédiée aux Marocains Résidant à l'Étranger. Sa mission est de préserver les liens fondamentaux des MRE avec leur patrie et de les accompagner concrètement face aux défis de l'expatriation.**

مؤسسة الحسن الثاني  
للغاربة المقيمين بالخارج



Fondation Hassan II  
pour les Marocains Résidant à l'Étranger

## Une organisation par Pôles d'expertise

Pour répondre avec précision aux attentes des MRE, la Fondation structure son action autour de départements spécialisés :

- **Pôle Assistance Juridique et Sociale** : Ce pôle mobilise une équipe de juristes pour conseiller les MRE et intervenir auprès des administrations et institutions afin d'accélérer la résolution de leurs litiges ou requêtes au Maroc.
- **Pôle Promotion Économique** : Dédié aux investisseurs et porteurs de projets, il facilite les démarches administratives, fournit des données économiques sectorielles et assure un suivi personnalisé pour concrétiser les investissements au Royaume.
- **Pôle Éducation et Diversité Culturelle** : Il gère l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine (avec plus de 75 000 bénéficiaires annuels) et organise des séjours culturels estivaux pour les jeunes générations.
- **Pôle Art, Culture et Communication** : Ce pôle est le moteur du rayonnement culturel des MRE. Il gère l'Espace Rivages (galerie dédiée aux artistes MRE) et la plateforme e-taqafa.ma, tout en assurant la communication globale de l'institution.
- **Pôle Coopération et Partenariat** : Il assure la liaison avec les associations de MRE à l'étranger, en soutenant techniquement et financièrement des projets solidaires et des initiatives culturelles ou sociales.
- **L'OCMRE (Observatoire de la Communauté Marocaine Résident à l'Étranger)** : Intégré comme pôle d'intelligence stratégique, il mène des études approfondies et des recherches scientifiques pour analyser les évolutions, les besoins et les profils

de la communauté marocaine à travers le monde.

## Le Dispositif d'Accueil « Marhaba »

Durant la saison estivale, la Fondation active un centre d'accueil spécialisé au sein de son siège :

- **Guichet Unique** : Ce dispositif réunit, en plus des experts de la Fondation, des cadres de la Douane, de la Conservation Foncière (ANCFCC) et de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour traiter vos dossiers en un seul lieu.

## Services Numériques et Plateformes

- **e-madrassa.ma** : Un programme interactif et gratuit pour l'apprentissage de la langue arabe, spécialement conçu pour les enfants des MRE.
- **e-taqafa.ma** : Le portail culturel de référence qui met en lumière les talents et l'actualité artistique des Marocains du Monde.
- **fh2mre.ma** : Le site officiel permettant de soumettre des demandes d'assistance juridique ou économique et de suivre leurs dossiers en ligne.

مؤسسة الحسن الثاني  
للمقربين المقيمين بالخارج

LA FONDATION HASSAN II  
pour les Marocains Résident à l'Étranger

LA FONDATION MOHAMMED V  
POUR LA SOLIDARITÉ



# LA FONDATION MOHAMMED V POUR LA SOLIDARITÉ :

## LE DISPOSITIF MARHABA

*Dans le cadre de l'opération estivale Marhaba, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité déploie un vaste dispositif d'accompagnement humain, médical et social pour faciliter le transit et le séjour des Marocains Résidant à l'Étranger.*



## Les Espaces d'Accueil et d'Assistance

Pour vous accompagner tout au long de votre voyage, la Fondation aménage des sites d'accueil opérationnels au niveau des principaux points de passage :

- **À l'étranger** : Des espaces dédiés sont présents dans les grands ports de transit européens, notamment en Espagne (Algésiras, Almería, Motril), en France (Sète, Marseille) et en Italie (Gênes).
- **Au Maroc** : Le dispositif couvre également les principaux ports, aéroports et aires de repos du Royaume pour vous assister dès votre arrivée et sur la route.
- **Le personnel mobilisé** : Sur chaque site, des équipes dédiées (assistantes sociales, médecins, personnel paramédical et volontaires) sont à votre écoute pour vous fournir l'accompagnement administratif, médical ou les secours nécessaires.

## Le Centre d'Appel et d'Assistance (24h/24 et 7j/7)

*Un service d'assistance téléphonique est à votre disposition en continu pendant toute la période estivale pour répondre à vos urgences ou demandes d'information.*



Depuis le Maroc (Gratuit)

LE NUMÉRO VERT GRATUIT  
**080 000 23 23**  
accessible à partir du Royaume

Depuis l'étranger

**00 212 537 20 55 66**

ou

**00 212 537 20 66 66**

**Lignes d'assistance directe sur les ports européens :**

● **ESPAGNE**

Algésiras

**00 34 631 419 658**

Almería

**00 34 632 086 009**

Motril

**00 34 632 014 577**

● **FRANCE**

Marseille

**00 33 745 757 309**

Sète

**00 33 617 299 161**

● **ITALIE**

Gênes

**00 39 35 1323 50 40**

POUR VOS DÉPLACEMENTS  
AU MAROC



# POUR VOS DÉPLACEMENTS AU MAROC

EN VOITURE : L'EXPÉRIENCE  
AUTOROUTIÈRE

*Le Maroc dispose d'un  
réseau autoroutier moderne  
de plus de*

# 1 800 km

*reliant les principales  
régions et pôles  
économiques du Royaume*



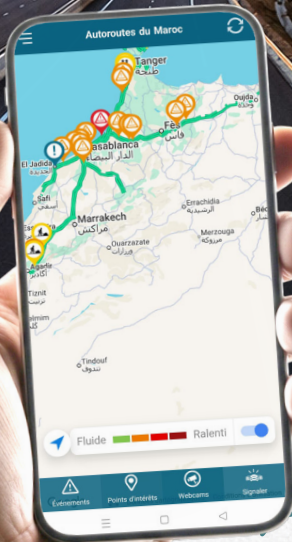


TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

L'APPLICATION  
**ADM  
TRAFIC**

POUR ANTICIPER VOTRE TRAJET,  
OFFICIELLE ADM TRAFIC  
ÉGALEMENT ACCESSIBLE SUR

[WWW.ADMTRAFIC.MA](http://WWW.ADMTRAFIC.MA)



Le Maroc dispose d'un réseau autoroutier moderne de plus de 1 800 km, reliant les principales régions et pôles économiques du Royaume. Pour un trajet fluide et sécurisé, voici les essentiels à retenir :



### Le Pass Jawaz (Le coupe-file

**indispensable)** : Ce pass de télépéage est fortement recommandé pour éviter les files d'attente aux barrières de péage, particulièrement en période estivale. Il vous permet d'emprunter des voies dédiées (signalées par un «J») à une vitesse de 20 km/h, sans vous arrêter.



**Pratique** : Il s'achète facilement (agences ADM, stations Afriquia conventionnées, agences Tashilat/Chaabi Cash, etc.) et se recharge instantanément (agences ADM et partenaires, ou à distance sur le site [www.jawaz.ma](http://www.jawaz.ma))



**L'application ADM Traffic** : Pour anticiper votre trajet, téléchargez l'application officielle ADM Traffic (plateforme également accessible sur [www.admtrafic.ma](http://www.admtrafic.ma)). Elle vous informe en temps réel de l'état de la circulation, des éventuels incidents, et vous permet même de visualiser le trafic via des webcams installées sur le réseau.



**Aires de repos et de service** : Le réseau est jalonné de 60 aires (ouvertes 24h/24 et 7j/7), espacées d'environ 50 km (soit une demi-heure de route en moyenne), vous offrant tous les services nécessaires pour vos pauses.



### Assistance et Dépannage (Numéro

**Court : 5050)** : En cas d'urgence ou de panne sur l'autoroute, un centre d'appel dédié est à votre disposition 24h/24 et 7j/7 en composant le 5050. Les équipes d'Autoroutes du Maroc (ADM) coordonneront l'intervention d'un dépanneur agréé.



**Tarifs des péages** : Le coût des tronçons varie en fonction de votre itinéraire. Pour anticiper votre budget trajet, la grille tarifaire détaillée est consultable à tout moment sur le site officiel d'Autoroutes du Maroc (ADM).



## PAR AVION : LES VOLS INTERNES

**Pour vos déplacements rapides à travers le Royaume, le réseau aérien national relie efficacement les principales villes et régions.**

- **Compagnies et liaisons :** Les dessertes internes sont principalement exploitées par Royal Air Maroc et Air Arabia. Elles assurent des liaisons régulières reliant les grands hubs (comme Casablanca, Marrakech, Tanger ou Agadir) à un maillage très complet d'aéroports régionaux (allant d'Al Hoceima et Nador au nord, jusqu'à Laâyoune et Dakhla au sud, en passant par Errachidia ou Guelmim).
- **Guide Horaire ONDA :** Pour anticiper votre voyage, le portail web de l'ONDA met à votre disposition un guide horaire pratique. Il vous permet de rechercher les vols (Arrivées/ Départs) du jour ou d'une date ultérieure, en filtrant par aéroport, ville de provenance/destination ou par compagnie.
- **Saisonnalité :** Les fréquences et les liaisons disponibles peuvent varier selon les saisons, il est important de vérifier les horaires et les destinations exactes auprès de votre agence de voyages ou directement auprès de la compagnie aérienne.



**MARHABA 2026**

# **CENTRE D'ACCUEIL**

**Du 10 juin  
au 15 septembre  
2026**

## **ACCUEIL**

**Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 16h.**

**Au siège de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger  
Sis : 67 boulevard Ibn Sina, Agdal, Rabat**

**En plus de l'encadrement juridique assuré par les cadres de la Fondation, des représentants de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (services de conservation foncière et de la cartographie) et de la Direction Générale des Impôts sont présents sur place. Une liaison directe à distance avec l'Administration des douanes et impôts indirects est établie.**

## **SERVICES A DISTANCE**

**Du lundi au vendredi, de 9h à 16h.**

**Contacts :**

### **Pôle Assistance Juridique et Sociale :**

**Tél. : (212) 07 62 86 92 59**

**E-mail : [r.juridique@fh2mre.ma](mailto:r.juridique@fh2mre.ma)**

Via le service « **Demande d'assistance juridique** »  
sur le portail de la Fondation **[www.fh2mre.ma](http://www.fh2mre.ma)**

### **Le pôle Promotion Economique :**

**Tél. : (212) 07 62 84 11 65**

Via le service « **Requête économique** »

sur le portail de la Fondation **[www.fh2mre.ma](http://www.fh2mre.ma)**

### **Le pôle Coopération et Partenariat :**

**Tél. : (212) 07 67 38 03 29**

**E-mail : [partenariat@fh2mre.ma](mailto:partenariat@fh2mre.ma)**

Via le service « **Partenariat** »

sur le portail de la Fondation **[www.fh2mre.ma](http://www.fh2mre.ma)**

### **Le pôle Education et Diversité Culturelle :**

**Tél. : (212) 07 62 80 96 29**

**E-mail : [education@fh2mre.ma](mailto:education@fh2mre.ma)**

### **Le pôle Art, Culture et Communication : Espace rivages:**

**Tél. : (212) 07 62 78 64 73**

**E-mail : [art.culture@fh2mre.ma](mailto:art.culture@fh2mre.ma)**

### **Bureau d'Ordre Digital :**

Permanent pour l'envoi des courriers via :

**[bod@fh2mre.ma](mailto:bod@fh2mre.ma)**

مؤسسة الحسن الثاني  
للحماية الاجتماعية بالخارج



**Fondation Hassan II**  
pour les Marocains Résidant à l'Étranger

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
SUR LES SERVICES DE LA FONDATION :  
SCANNEZ CE CODE QR

**[www.fh2mre.ma](http://www.fh2mre.ma)**





## EN TRAIN : LE RÉSEAU ONCF

Le réseau ferroviaire marocain est aujourd'hui parmi les plus modernes en Afrique. Il offre une solution de voyage rapide, confortable et connectée pour relier les grandes villes du Royaume.



**Al Boraq  
(Grande Vitesse)**



**Trains  
Grandes Lignes**



**Trains  
Navettes Rapides (TNR)**



**Offre  
Rail-Route**



## Les services de voyage



**Al Boraq (Grande Vitesse) :** Ce train à grande vitesse (320 km/h) propose un confort « très haute de gamme ». Il relie Casablanca à Tanger en 2h10 et Rabat à Tanger en 1h20.



**Trains Grandes Lignes :** Ces trains relient quotidiennement des dizaines de villes à travers le réseau national, notamment sur les axes Tanger-Fès-Oujda, Fès-Marrakech ou Casablanca-Nador.



**Trains Navettes Rapides (TNR) :** Idéaux pour les trajets régionaux fréquents, ils assurent des liaisons toutes les 30 minutes entre Kénitra, Rabat, Casablanca, l'Aéroport Mohammed V et Settat.



**Offre Rail-Route :** Grâce aux autocars Supratours (filiale ONCF), vous pouvez rejoindre des destinations non desservies par le rail comme Agadir, Essaouira, Tétouan ou Laâyoune.

## Réservation et Tarification

- **Anticipation :** Les prix des billets augmentent progressivement à l'approche de la date de départ. Plus vous réservez tôt, plus le tarif est avantageux.
- **Offres MRE :** Durant la période estivale, l'ONCF propose généralement des tarifs spéciaux dédiés aux Marocains du Monde.
- **Canaux de vente :** Les billets sont disponibles aux guichets et distributeurs en gare, ou en ligne sur le site [oncf-voyages.ma](http://oncf-voyages.ma).
- **E-billet :** Le billet électronique téléchargé sur smartphone ne nécessite pas de validation en gare ; les contrôleurs s'en chargent à bord.

## Infos pratiques et Horaires

- **Consultation des horaires :** Utilisez le site marchand ou l'application ONCF TRAFIC pour suivre l'état du trafic et les horaires en temps réel.
- **Ponctualité stricte :** La vente des billets ferme 3 minutes avant le départ. L'accès aux quais est autorisé dès 40 minutes avant le départ et ferme définitivement 2 minutes avant que le train ne quitte la gare.
- **Validité :** Chaque billet est personnel et n'est valable que pour le train, le jour et l'heure choisies lors de l'achat.

## Annulation et Remboursement

- **Conditions :** Selon le tarif choisi, votre billet peut être échangé ou remboursé avant son expiration.
- **Procédure :** Un formulaire de remboursement est disponible en gare pour les billets non utilisés ou partiellement utilisés. En cas d'interruption de voyage, veillez à faire annoter votre titre par le personnel en gare.



POUR VOS DÉPLACEMENTS  
AU MAROC



## EN AUTOCAR : UN RÉSEAU DENSE ET CONFORTABLE

Pour rejoindre des destinations éloignées ou non couvertes par le réseau ferroviaire, le Maroc s'appuie sur un vaste réseau d'autocars desservant l'ensemble du territoire. Les départs s'opèrent depuis les gares routières principales de chaque ville (telles que Ouled Ziane à Casablanca, Al Qamra à Rabat, Bab Doukkala à Marrakech ou Bab Ftouh à Fès).



**CTM**



**SUPRATOURS**



**TRANS GHAZALA**





## Trois compagnies majeures se distinguent par la qualité et la sécurité de leurs prestations :

### CTM

- **L'offre de confort** : La compagnie dispose d'autocars répartis en trois gammes : **Confort**, **Confort Plus** (incluant Wi-Fi gratuit, prises USB ...) et **Premium**. La gamme Premium offre une expérience haut de gamme avec des sièges en cuir, relève-jambes, des salles d'embarquement dédiées et « CTM Play », un service de streaming gratuit (films, musique).
- **Réservation et Avantages** : L'achat est possible en ligne ([www.ctm.ma](http://www.ctm.ma)), en agence ou via les partenaires (**Tashilat, Mazma**). Il est conseillé de se renseigner sur les offres promotionnelles, comme les réductions pour les familles (-20%) ou sur les allers-retours (-15%).
- **Contact** : 0800 0900 30.

### SUPRATOURS

- **La synergie rail-route** : Rattachée au groupe ONCF, cette compagnie prend le relais du train pour desservir de nombreuses destinations nationales, particulièrement vers le Sud (Dakhla, Laâyoune, Guelmim, Zagora) ou vers des villes touristiques comme Essaouira et Ouarzazate.
- **La flotte** : Supratours opère avec un nombre important de véhicules, dont une centaine d'autocars de luxe.
- **Contact** : +212 5 37 73 10 61 / 64 ou en ligne sur [www.supratours.ma](http://www.supratours.ma).

### TRANS GHAZALA

- **L'expérience à bord** : Cette compagnie assure plusieurs lignes régulières avec une flotte renouvelée d'autocars « **CONFORT PLUS** ».
- **Les équipements** : L'accent est mis sur l'espace avec seulement 30 sièges inclinables et dotés de repose-jambes. Les véhicules intègrent le Wi-Fi, une climatisation personnalisée, des divertissements (Vidéo/CD) et un niveau de sécurité optimisé (freinage ABS, ceintures, boîte à pharmacie).
- **Contact** : [www.transghazala.ma](http://www.transghazala.ma).





# VOTRE SÉJOUR ESTIVAL :

## À NE PAS RATER

*Le Maroc offre une diversité de paysages et d'expériences uniques. Pour agrémenter vos vacances, voici une sélection des incontournables de la saison estivale.*

## ÉVASION BALNÉAIRE :

*Les joyaux du littoral*

“

Bordé par la mer Méditerranée au nord et l'océan Atlantique à l'ouest, le Maroc offre une collection de plages aux atmosphères radicalement différentes. De la crique intimiste à l'immensité sauvage, voici une sélection des rivages les plus emblématiques du Royaume.

”

## Le Charme de l'Atlantique Nord et Centre

- Sidi Bouzid (El Jadida) :** L'élégance atlantique. Reconnue pour son sable fin et ses eaux vivifiantes, cette station balnéaire offre un cadre sophistiqué. Son orientation face à l'océan en fait l'un des meilleurs spots du pays pour admirer des couchers de soleil grandioses.
- Oualidia :** Le lagon paisible. Protégée des tumultes de l'océan par un rempart de rochers, cette lagune circulaire est un véritable sanctuaire de sérénité. C'est une halte incontournable pour les amateurs d'espaces préservés et de dégustation d'huîtres face à la mer.
- Essaouira :** La cité des alizés. Une immense baie de sable fin balayée par les vents, idéale pour les amateurs de sports nautiques (kitesurf, planche à voile) et les longues promenades face à la médina historique.

## L'Esprit Bohème et la Magie du Sud

- Taghazout (Agadir) :** Le repaire bohème chic. Célèbre dans le monde entier, la capitale marocaine du surf alliée de longues étendues dorées à une ambiance décontractée et haut de gamme. Un lieu où l'esprit sportif rencontre le farniente absolu.
- Legzira (Sidi Ifni) :** L'œuvre d'art naturelle. Une plage sauvage et magistrale, célèbre pour ses spectaculaires arches de pierre ocre façonnées par les marées et sculptées par le temps. Une étape visuelle et photographique majeure.
- Dakhla :** La rencontre du désert et de l'océan. Aux portes du grand Sud, cette péninsule offre des paysages grandioses où les dunes de sable blanc plongent directement dans des

eaux turquoise. Le spot ultime pour la déconnexion et le kitesurf.

## Sud La Riviera Méditerranéenne

- Quemado (Al Hoceima) :** La perle du Nord. Nichée au pied des montagnes du Rif, cette baie abritée dévoile des eaux d'un bleu cristallin. Un écrin de nature offrant des conditions parfaites pour la baignade et la plongée.
- Saïdia : La perle bleue.** Avec ses 14 kilomètres de sable fin, c'est l'une des plus longues plages du Maroc. Elle offre une expérience balnéaire moderne avec une marina de standing et des eaux méditerranéennes d'une grande douceur.





## PATRIMOINE ET SITES INCON- TOURNABLES :

*L'âme du maroc*

Le Maroc est un carrefour de civilisations où l'histoire se lit à ciel ouvert. Des ruelles impériales aux portes du Sahara, voici une sélection de sites majestueux pour enrichir votre séjour et découvrir la quintessence du Royaume.

## Les Cités Impériales et l'Architecture Monumentale

- **La Médina de Fès** : L'immersion absolue. Plongez au cœur de la capitale spirituelle du Royaume. Ses milliers de ruelles forment un labyrinthe fascinant où se cachent la prestigieuse université Al Quaraouiyine et les célèbres tanneries traditionnelles (Chouara). Un voyage sensoriel hors du temps.
- **Marrakech et la Place Jemaa el-Fna** : L'effervescence ocre. De l'animation théâtrale de sa place mythique au calme luxuriant du Jardin Majorelle, Marrakech offre un contraste saisissant. C'est la destination où l'artisanat séculaire côtoie avec élégance les concepts-stores et la gastronomie contemporaine.
- **La Mosquée Hassan II (Casablanca)** : Le chef-d'œuvre sur l'eau. Dressé majestueusement au-dessus de l'océan Atlantique, cet édifice monumental (doté d'un minaret de 210 mètres) est une vitrine spectaculaire du savoir-faire artisanal marocain (zelliges, bois de cèdre sculpté, stucs).

## L'Écrin des Montagnes et les Décors de Légende

- Chefchaouen :** La perle bleue du Rif. Nichée dans les montagnes du nord, cette petite cité offre une identité visuelle unique avec ses façades, ses portes et ses ruelles déclinant toutes les nuances d'azur et de cobalt. Une étape paisible et infiniment photogénique.
- Le Ksar d'Aït-Ben-Haddou :** L'empreinte du temps. Situé dans la province de Ouarzazate, ce village fortifié d'argile rouge est un joyau de l'architecture traditionnelle présaharienne, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un décor brut et époustouflant qui a servi de toile de fond aux plus grandes épopées cinématographiques.

## L'Appel des Grands Espaces et du Désert

- Les Gorges du Todra et du Dadès :** La splendeur minérale. Sculptées par les rivières au fil des millénaires, ces falaises calcaires spectaculaires se dressent comme des murailles géantes. Un itinéraire incontournable pour les amateurs de road trips et de panoramas vertigineux.
- Les Dunes de Merzouga (Erg Chebbi) :** La magie saharienne. L'expérience ultime du désert marocain. S'aventurer dans cette mer de dunes dorées, c'est s'offrir le luxe du silence absolu, admirer des levers de soleil grandioses et vivre la magie d'une nuit sous un ciel étoilé d'une pureté inégalée.



# Festival

## L'AGENDA CULTUREL : *L'effervescence des festivals*

“

La saison estivale au Maroc est une véritable célébration du dialogue des cultures. Le Royaume se transforme en une scène à ciel ouvert, attirant des mélomanes du monde entier autour d'événements artistiques de grand prestige.

”



**Festival Gnaoua et Musiques  
du Monde (Essaouira)**



**Festival Mawazine  
Rythmes du Monde (Rabat)**



**Festival Timitar  
(Agadir)**



**Festival des Musiques  
Sacrées du Monde (Fès)**



**Note :** Les dates de ces événements variant d'une année à l'autre, nous vous invitons à consulter leurs plateformes officielles pour découvrir la programmation détaillée de cet été.

## Les Rendez-vous de Renommée Mondiale

- Festival Gnaoua et Musiques du Monde (Essaouira) :** La transe envoûtante. Ce rendez-vous mythique marque généralement le début de l'été. Il offre une fusion musicale inédite et audacieuse entre les maîtres Gnaouas, dépositaires d'une tradition mystique ancestrale, et des pointures internationales du jazz, du blues ou du reggae, le tout dans les ruelles fortifiées vde l'ancienne Mogador.
- Festival Mawazine - Rythmes du Monde (Rabat) :** Le carrefour planétaire. Classé parmi les plus grands événements musicaux au monde, Mawazine fait vibrer la capitale. Ses gigantesques scènes à ciel ouvert accueillent les têtes d'affiche de la pop internationale, les légendes de la musique arabe contemporaine et les nouveaux talents de la scène marocaine pour des soirées grandioses.

## L'Âme des Régions en Musique

- Festival Timitar (Agadir) :** La célébration amazighe. Porté par la belle invention « Les artistes amazighs accueillent les musiques du monde », cet événement incontournable célèbre la culture du Souss-Massa. Les rythmes traditionnels et les sonorités urbaines s'y croisent pour faire danser des centaines de milliers de spectateurs sur la côte atlantique.
- Festival des Musiques Sacrées du Monde (Fès) :** L'odyssée spirituelle. Aux prémices de l'été, la capitale spirituelle du Royaume célèbre la tolérance et la paix. Des chants soufis aux chorals internationaux, les concerts prennent place dans des écrins historiques majestueux, comme la monumentale place Bab Makina, offrant des

moments d'une grâce et d'une poésie rare.

**Tanjazz (Tanger) :** Le swing de la ville du Détroit. À la fin de la saison estivale, Tanger clôture l'été en beauté. Le festival investit les palais et les jardins de la ville pour offrir des performances jazz, blues et soul, dans l'ambiance cosmopolite et mythique propre à la perle du Nord.





# CONTACTS UTILES

## Assistance et urgences

**19** Police

**177** Gendarmerie Royale

**15** Pompiers

**141** SAMU | Urgences médicales et demande d'ambulance

**05 22 47 30 96** S.O.S Médecin Casa

**05 37 73 73 76** S.O.S Médecin Rabat

**080 1000 180** Centre Antipoison

**0537 71 88 88** Centre Anticorruption

**5050**

**Autoroutes du Maroc - ADM (Assistance, dépannage et informations routières sur le réseau autoroutier)**



### Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Étranger

📍 67, boulevard Ibn Sina, Agdal, Rabat.

☎️ **+212 (0) 537 27 46 50.**

Le pôle juridique :

☎️ **+212 (0) 762 86 92 59**

Le pôle économique :

☎️ **+212 (0) 762 84 11 65**

Le pôle Coopération et partenariat :

☎️ **+212 (0) 767 38 03 29**

Le pôle Éducation et diversité culturelle :

☎️ **+212 (0) 762 80 96 29**

Le pôle Art, Culture et Communication :

☎️ **+212 (0) 762 78 64 73**

Bureau d'Ordre Digital :

📧 **bod@fh2mre.ma**

### Fondation Mohammed V pour la Solidarité

📍 3, Rue Arrissani, Hassan. B.P : 4253, Rabat.

☎️ **+212 (0) 537 26 36 37 / 38**

### Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger

📍 Mahaj Ryad. Imm 10. B.P 21481 – Hay Ryad – Rabat 10 000.

☎️ **+212 (0) 537 56 71 71**

### Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résident à l'Étranger

📍 7, Rue Franklin Roosevelt, Rabat.

☎️ **+212 (0) 537 67 61 83**

### Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

📍 Bd. Med V. Quartier Administratif, Rabat – Chellah

☎️ **+212 (0) 537 67 75 01 à 08**

### Administration des Douanes et Impôts Indirects

📍 Avenue Annakhil, Hay Riad. Rabat.

☎️ **080 100 7000**

### L'Office des Changes

📍 Espace accueil usagers de Rabat : 31, Avenue Patrice Lumumba, Hassan, Rabat

### Espace accueil usagers de Casablanca:

📍 4, Rue Chatila, Quartier Palmiers, Casablanca

☎️ (Centre d'appel) **05 37 26 63 63**

### Ministère de l'Industrie et du Commerce

📍 Quartier Administratif, Rabat

☎️ **+212 (0) 537 76 52 27**

📍 Ilot 31-3, secteur 16, HAY RIAD, RABAT, BP : 178 – 10001

☎️ **+212 (0) 537 57 69 00**

### Fondation Mohammed V pour la Solidarité

3, Rue Arrissani, Hassan. B.P : 4253, Rabat.

**+212 (0) 537 26 36 37 / 38**

### Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

📍 R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maarouf – Casablanca

☎️ **+212 522 58 64 00 / 10**

(Centre de Relation Clients)

☎️ **0802 000 018 / 0802 000 019**

### Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

📍 Angle rue Al Joumayz et Al Jaouz, Secteur n°16, Hay Ryad – Rabat 10000  
Habitat et Politique de la Ville

☎️ **+212 537 57 73 72**

### Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

📍 Avenue Abderrahim Bouabid, Hay Riad – Rabat.

☎️ **+212 6 60 10 26 83 / 84 / 85**

☎️ **0800 00 29 29**

### Ministère de la Justice

📍 Place Mamounia, BP 1015 – Rabat

☎️ **+212 537 21 37 37**



# BON SÉJOUR